



Bindra flash info



Décembre 2021

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas et malheureusement toujours dans un contexte sanitaire très chahuté. La pandémie a une fois de plus pris le dessus sur notre vie courante ce qui nous contraints d'annuler nos manifestations traditionnelles en cette période. Ces annulations ne sont pas faites de gaieté de cœur, bien au contraire, et je comprends aisément la frustration de beaucoup d'entre vous. Mais nous, élus, suivons les recommandations de notre Gouvernement et le but premier est de vous protéger ainsi que vos proches. Evidemment, nous souhaiterions tous passer à plusieurs ces moments de festivité et en profitez en cette période si cher à tous. Néanmoins, c'est la raison qui doit l'emporter, pour protéger au maximum notre santé. Tout à chacun d'entre vous peut suivre les médias tous les jours sur cette pandémie.

Oui, nous avons annulé ces derniers jours, la fête des aînés, un bon sera remis par le conseil municipal à chaque personne concernée et utilisable dans les commerces alimentaires du village. Vous trouverez de plus amples informations dans la suite de ce flash info. Dans le même contexte, nous annulons également les vœux du Maire.

Alors que nous avons tous besoin de douceur et de répit après une année encore si particulière, le conseil municipal, les adjoints et moi-même vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année entourés de vos proches. Protégez-vous, respectez les gestes barrières, et comme cela vous préserverez la santé de tous.

Freliche Winachda et a guata rutsch ins neya Johr !!!

FETE DES AINES

En raison de la situation sanitaire qui se dégrade, la municipalité a décidé, avec regret, **d'annuler le repas des aînés** initialement prévu le 09 janvier 2022. Nous allons offrir à chacun de nos aînés un bon d'achat, qui sera distribué par les conseillers municipaux le samedi matin 08 janvier 2022, valable dans les commerces suivants :

- **Boulangerie IMBS Philippe**
- **Pâtisserie HEPPI Olivier**
- **Maraîcher WOLLENBURGER Jean-Louis**
- **Maraîcher SCHUWER Claude**
- **Volailer « la Prairie ANGST »**



VŒUX DU MAIRE

Au même titre que la fête des aînés, la municipalité annule cette fois encore la cérémonie des vœux début janvier.

FERMETURE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du 21 décembre 2021 au 02 janvier 2022.

En cas d'urgence vous pourrez contacter le Maire ou les adjoints. Les permanences reprendront normalement à compter du lundi 03 janvier 2022.

PETARDS ET FEUX D'ARTIFICES

La préfecture du Bas-Rhin a pris la décision, pour éviter des accidents et tous rassemblements dans un contexte de crise sanitaire, **d'INTERDIRE le port, le transport, l'achat, la vente et la cession de l'ensemble des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques (pétards, mortiers, feux d'artifices...)** du 1^{er} décembre 2021 minuit au 03 janvier 2022 8h.

Sont concernées les catégories suivantes : **C1, F1, C2, F2, C3, F3, C4 et F4.** Ces directives sont valables pour toutes les communes du département.

BRULAGE DECHETS

Nous vous rappelons que le brûlage de déchets est interdit et génère nombre de troubles. En effet, la combustion de matières plastiques, de bois traité, de déchets verts, de chutes d'isolants, de déchets dangereux... est responsable d'émissions de substances ayant des effets nocifs sur l'environnement et tout particulièrement sur la qualité de l'air mais aussi sur la flore et sur la faune.



TOUT BRULAGE A L'AIR LIBRE EST INTERDIT !
*Qui dit pollution de l'air, de l'eau, du sol dit
impact sur la santé*



Le brûlage peut vous exposer à une amende allant jusqu'à 450 €

